

Direction générale des affaires institutionnelles et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 décembre 2023

Objet: Demande d'accès aux documents N/Réf.: 1847 00/2023-2024.376

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 23 novembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir les informations que vous décrivez comme suit :

« [...]

- Le nombre, les noms et la municipalité des résidences privées pour ainés qui ne sont pas munies de gicleurs, en date du 23 novembre 2023 pour la région du Bas-Saint-Laurent;
- 2. Le nombre, les noms et la municipalité des résidences privées pour ainés qui sont partiellement munies de gicleurs, en date du 23 novembre 2023 pour la région du Bas-Saint-Laurent;
- 3. Le nombre et le pourcentage de résidences privées pour ainés au Québec qui ne sont pas munies de gicleurs en date du 23 novembre 2023;
- 4. Le nombre et le pourcentage de résidences privées pour ainés au Québec qui sont partiellement munies de gicleurs en date du 23 novembre 2023;
- 5. Le nombre de résidences privées pour ainés qui ont fermé leurs portes par année depuis le 12 février 2015;

- 6. Les sommes versées aux RPA depuis le début du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour ainés, détaillées par région administrative;
- 7. Le budget prévu pour l'ensemble du programme d'aide financière pour les gicleurs dans les résidences privées pour ainés. » (sic).

À cet égard, vous trouverez sous l'onglet 1 des documents répondant aux points 3, 4, 5, 6 et 7 de votre demande.

Pour le point 1 et 2, nous vous informons que le ministère de la Santé et des Services sociaux détient uniquement le portrait provincial.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf.: 23-CR-00001-203